

Intitulé du poste : Juriste assistant en matière de justice de proximité dans le ressort de la Cour d'appel de Douai

Affectation : Ministère de la Justice

Direction des services judiciaires

Tribunal Judiciaire de Lille

Localisation : 13 avenue du peuple belge BP729 – 59034 Lille CEDEX

Poste profilé : Oui

Le juriste assistant apporte son concours aux magistrats auprès desquels il est affecté. Il se voit confier des fonctions d'analyse de fond et d'étude des problèmes juridiques les plus complexes.

Les personnes recrutées en qualité de juristes assistants pourront, sous condition d'âge et d'expérience professionnelle, bénéficier d'une voie d'accès à la magistrature dans le cadre d'un recrutement sur dossier, conformément aux termes de l'article 18-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature.

Les juristes assistants se voient proposer une rémunération brute annuelle comprise entre 25 000 et 30 000 euros, en fonction de l'expérience du candidat et des caractéristiques du poste proposé.

I – Missions et organisation :

Classé au 7^{ème} rang des tribunaux judiciaires de France, le tribunal Judiciaire de Lille étend sa compétence sur 126 communes, dont 85 sur la seule agglomération lilloise, pour une population supérieure à 1 200 000 habitants ; 4 communes comptent plus de 50 000 habitants, 30 % de la population a moins de 20 ans.

Elle comporte une Juridiction Inter Régionale Spécialisée (JIRS) qui est compétente pour le traitement des affaires relevant de la criminalité organisée et la grande délinquance économique et financières. Dans ces domaines elle étend sa compétence sur les 25 tribunaux de grande instance situés sur les ressorts des cours d'appel de DOUAI, AMIENS, ROUEN et REIMS (soit une emprise significativement plus étendue que celle de la nouvelle région ou la zone de défense).

Le Tribunal de Commerce de Lille Métropole est classé au 4^{ème} rang des juridictions consulaires françaises.

Deux Zones de Sécurité Prioritaires sont situées sur son ressort (Lille et Roubaix-Tourcoing-Wattrelos).

Le ressort du TJ de Lille se caractérise par des contrastes très importants : des villes très aisées (Marcq-en-Baroeul, Bondues...) y côtoient des villes très pauvres (Roubaix est la commune la plus pauvre de France).

Mission générale du juriste assistant :

Le juriste assistant assiste le magistrat dans les dossiers d'une particulière technicité tant sur le fond du droit que sur l'analyse juridique et la rédaction de projets de décisions.

Sur le fond du droit et la cohérence de la motivation de la décision, il assure un travail de suivi et de coordination.

Il participe à la constitution concrète d'une véritable équipe autour du magistrat, en priorité dans les contentieux qui présentent des stocks importants, du fait d'une situation de retard ou de longs délais de traitement afin d'accélérer la réponse pénale.

Il travaille en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe pour concourir à la préparation des audiences par des recherches juridiques, des analyses juridiques et des synthèses des dossiers, et à la rédaction des décisions par la rédaction soit de projets de décisions, soit de notes ou de recherches. Il n'est amené à participer ni à la procédure, ni aux audiences, ni à assister aux délibérés.

Au parquet, il se voit confier les missions suivantes, en lien avec les missions dévolues aux greffiers en positionnement d'assistance du magistrat, notamment :

- Confection de notes de synthèse et d'analyse de dossiers, recherche de jurisprudence et de doctrine ;
- Rédaction de projets de décisions et de réquisitoires ;
- Préparation des audiences : résumé des faits, des moyens et des prétentions des parties, confection du rapport pour l'audience, repérage des points de droit en débat, proposition en amont de solutions, propositions des questions à poser au cours de l'audience
- Appui à l'orientation des procédures sous l'autorité du procureur de la République.

Mission particulière du juriste assistant dans la cadre de la justice de proximité :

La mission du juriste assistant dans le cadre de la justice de proximité portera essentiellement sur la matière pénale, notamment les infractions contraventionnelles et délictuelles d'une gravité modérée commises tant par les majeurs que par les mineurs.

Le juriste assistant sera chargé de faire le lien entre les officiers du ministère public, les délégués du procureur, les services d'enquête, de greffe, et le parquet afin de fluidifier et d'accélérer le traitement des infractions du spectre bas de la petite et moyenne délinquance de proximité. Il pourra à cet égard notamment procéder à :

- Assistance du magistrat dans la recherche et la contractualisation de nouveaux partenariats institutionnels destinés à augmenter l'offre et la fréquence des alternatives aux poursuites disponibles sur le ressort,
- Assistance du magistrat dans la recherche de nouveaux lieux pour les permanences des délégués du procureur et développement de ces permanences,
- Préparation et mise en état des dossiers pour lesquels une alternative aux poursuites aura été décidée par le parquet, en lien avec le greffe, le cas échéant dans le cadre d'un circuit délocalisé qui aura été mis en place par ses soins
- Détermination, sous le contrôle du magistrat, des priorités de traitement des affaires et orientations des dossiers, aide à la décision.
- Coordination et dynamisation de l'action des délégués du procureur
- Participation à l'amplification du recours au travail non rémunéré

- Coordination des dispositifs de troisième voie en lien avec les services de permanence du parquet et les services d'enquête
- Participation à l'élaboration et la mise en place d'un circuit de traitement en temps réel des contraventions notamment par la fluidification du traitement des ordonnances pénales contraventionnelles
- Suivi des actions réalisées par ses soins et par les agents contractuels de catégorie B recrutés dans le cadre du plan de soutien à la justice de proximité et des résultats obtenus

II - Description du poste

II – 1 : Le contentieux spécifique à traiter : *(nature, champs du droit concernés, nature des dossiers, difficultés techniques des dossiers...)*

Le champ d'intervention du juriste assistant portera sur les infractions pénales de petite et moyenne gravité, contraventions et délits (violences, dégradations, infractions routières, ..) commises par les mineurs et les majeurs. Il s'agira de procédures dénuées de difficultés techniques, pour des faits reconnus par le ou les mis en cause.

II – 2 : Les volumes de contentieux concernés : *(objectifs de réduction des délais, apports et plus-values attendus du juriste assistant...)*

Le juriste assistant devra apporter son expertise et faire preuve d'initiative afin d'améliorer les circuits de traitement des infractions visées plus haut en leur apportant une plus grande fluidité, en réduisant les délais et les stocks et en réfléchissant sur les échecs afin d'en diminuer le nombre.

II – 3 : Localisation du poste et tâches à effectuer :

Si le poste de travail du juriste assistant est localisé au sein du tribunal judiciaire de Lille, il devra être mobile, son action nécessitant des déplacements réguliers sur le terrain, dans les lieux de justice de proximité (Maisons de justice et du droit, mairies de quartier, Points d'accès au droit) mais aussi des rencontres avec les partenaires extérieurs, notamment des élus et les officiers du Ministère public.

Rattaché fonctionnellement à la procureure de la République et à sa secrétaire générale, le juriste assistant relève administrativement du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire.

III - Compétences requises :

Le juriste assistant devra disposer au moment de son recrutement :

- soit d'un doctorat en droit
- soit d'un diplôme sanctionnant une formation juridique Bac+5 **avec deux années d'expérience professionnelle** dans le domaine juridique et que leur compétence qualifie particulièrement pour exercer ces fonctions *(le temps passé comme assistant de justice pouvant être pris en compte) : travail en cabinet d'avocat, chargé TD à l'université, juriste d'entreprise...*

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'organisation judiciaire - Excellent ou Très bon niveau en droit pénal et procédure pénale - Spécialisations recherchées : -Capacités d'analyse des besoins et de montage des projets -Connaissance des dispositifs de la politique de la ville, de la prévention de la délinquance et de ses acteurs -Connaissance des dispositifs d'alternatives aux poursuites -Connaissance des dispositions spécifiques procédurales concernant les mineurs délinquants 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'outil Internet ou Intranet - Qualité d'analyse, de rédaction et de synthèse - Gérer les délais, les priorités et les contraintes - Sens du travail en équipe 	<ul style="list-style-type: none"> - Sens de l'organisation - Disponibilité notamment géographique - Discrétion - Adaptabilité, réactivité -Sens de l'initiative - Capacité à travailler en équipe et à s'intégrer dans une structure hiérarchisée -Appétence pour le travail partenarial et l'encadrement - Sens de la communication - Capacité à rendre compte

Renseignements et candidatures :

Anais LEBORGNE
Secrétaire Générale du Parquet
03.20.78.50.14 – anais.leborgne@justice.fr